

Madani salue l'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale

Date: 02/04/2015

Le Secrétaire général de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) Iyad Ameen Madani a salué la décision de l'adhésion officielle de l'Etat de Palestine à la Cour pénale internationale le 1er avril 2015, affirmant que cette adhésion constitue un droit naturel et consacre la personnalité juridique de l'Etat de Palestine au niveau international.

Le Secrétaire général a émis le vœu de voir dans cette démarche importante, un prélude à la poursuite judiciaire de l'occupation israélienne et des responsables israéliens pour les crimes qu'ils ont perpétrés lors de l'agression israélienne contre Gaza et l'ensemble des territoires palestiniens, notamment la poursuite de la politique de colonies de peuplement et de l'occupation ainsi que la saisie abusive des recettes fiscales palestiniennes sans aucune justification juridique.

Madani a réitéré son soutien à l'adhésion de l'Etat de Palestine à la Cour, à la lumière des positions obstinées d'Israël et son refus à honorer ses engagements ainsi que sa violation flagrante du droit international. Ce soutien est en cohérence avec les positions précédentes de l'OCI, proclamées lors du conseil des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres, réuni en mai dernier ainsi que les réunions ultérieures qui ont souligné le droit de l'Etat de Palestine à adhérer à la Cour pénale internationale et autres institutions internationales.